

Nom de l'école
Elémentaire du Vallon
Adresse
Rue A.Dumas
01250 CEYZERIAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
EXTRAORDINAIRE
du 27 / 04 / 2015



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme BROISE			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme CHABERT	x		
Maire : M FLOCHON	x		
Conseiller municipal : Mme TRENTESEUX	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme MONCHALIN	x		
Mme BLANC	x		
Mme LIME	x		
M DRENO	x		
Mme TISSOT	x		
M TERRAZ	x		
Mme ROCHET		x	
Mme FLEURY	x		
M GAU	x		
Un des maîtres du RASED : M CHARNAY		x	
D.D.E.N : M VERNE	x		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme SEIGNEMARTIN	x		
M KOBELCZUK	x		
M TIGNAT	x		
M CADOUX	x		
M MONTANARO	x		
Mme GUIFFRAY	x		
Mme GIL	x		
M HYVERNAT		x	
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 04 105 12015

Le président, directeur de l'école
Nom : Sandrine CHABERT
Signature

Le secrétaire, (fonction) représentant parents
Nom : KOBELCZUK
Signature

Procès verbal conseil d'école du 27 avril 2015

Heure de début : 18H00

Présentation de l'ordre du jour :

1_ Proposition d'aménagement des horaires mise au vote

Introduction :

Après les réunions du comité de suivi des 19 janvier, 23 février et 16 mars 2015 la municipalité a proposé un aménagement des horaires aux directrices des deux écoles le 27 mars et une présentation en réunion publique le 30 mars

Monsieur le Maire : Un questionnaire a été distribué aux familles qui ont eu les informations transmises lors de la réunion du 30 mars. 20% des parents ont été favorables à un changement d'horaires, 75% souhaitent rester avec les horaires actuels et 5% sont sans opinion.

La municipalité ne soumet plus sa proposition. Le système actuel donne satisfaction à une majorité des parents qui font confiance en ces horaires. Le temps méridien sera « retravaillé ».

Les horaires seront maintenus en maternelle également.

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale précise que l'Inspection reste ouverte pour répondre et trouver des solutions techniques. Les TAP devaient permettre d'offrir des activités périéducatives de qualité à des enfants qui n'ont pas la possibilité d'y accéder.

Les parents : Les horaires convenaient mais les TAP ne conviennent pas en l'état. Les représentants de parents précisent que le coût trop élevé demandé aux familles pour les TAP, le nombre d'intervenants insuffisant ainsi que l'opacité sur le temps et le coût de garderie ont conduit à un refus des parents pour les nouveaux horaires. Il est important de souligner que les horaires proposés répondaient cependant aux demandes des parents : temps de pause méridienne écourté, horaires réguliers sur la semaine. Il est regrettable que le PEDT soit abandonné alors qu'il est encore possible de rediscuter des modalités, avec l'aval de Mme l'inspectrice de l'Education Nationale.

Les enseignants :

Lors du conseil d'école du 7 novembre 2014 l'équipe avait exprimé son ressenti après un trimestre :

- une journée plus courte bénéfique
- une répartition horaire équilibrée sur la semaine ;
- cependant un temps méridien trop long (2H15).

Lors du comité de suivi du 19 janvier, les enseignants avaient indiqué qu'il faudrait réduire l'amplitude horaire ou la conserver en améliorant les dispositifs mis en place pendant le temps méridien.

La proposition actuelle présente une régularité des matinées, une pause méridienne raccourcie et des après-midis d'au moins 1H30. Les journées les plus longues sont raccourcies de 30 minutes par rapport aux horaires de l'année 2013-2014.

Les parents : Avant de passer au vote, les représentantes et représentants de parents réitèrent leur souhait d'une baisse des prix des TAP (actuellement, proposition de 20€ par période et par enfant) et que le nombre d'intervenants soit revu à la hausse. M. Le Maire répond que la mairie ne soumet plus sa proposition.

Un représentant de parent souligne que la réforme des rythmes scolaires existe depuis 2 ans et demie, que la municipalité laisse envisager à chaque fois qu'une évolution est possible, que les mêmes

réponses sur la nature « non figée » de la situation sont faites aux représentants de parents depuis le mois de novembre mais que finalement la situation demeure inchangée.

⇒ sujet 1 soumis à avis : aménagement des horaires proposés : 8H30-11H30 tous les matins et 13H30-15H00 les lundis, 13H30-16H00 les mardis, jeudis, vendredis

- nombre de votants : 19
- nombre d'avis positifs : 8
- nombre d'avis négatifs : 3
- nombre de votes blancs : 8

Fin du conseil 18H50

Prochain conseil d'école : vendredi 19 juin 18H30